



COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET DE LOI POLICES MUNICIPALES

L'ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE, ANGLE MORT DU TEXTE

Paris, 09 février 2026

PM Experts, Cabinet de conseil RH spécialisé notamment dans le domaine de la police municipale, alerte les parlementaires sur la nécessité d'améliorer le texte en discussion ou de déposer un texte complémentaire : l'absence de dispositif d'évaluation psychologique renforcée pour les agents de police municipale autorisés au port d'armes de poing de catégorie B.

Alors que le Sénat examine depuis le 3 février le projet de loi étendant les prérogatives des polices municipales (issu très largement des 25 propositions de la mission sénatoriale de mai 2025), un enjeu crucial reste dans l'angle mort du texte : l'évaluation et le suivi psychologique des agents autorisés au port d'armes de poing létale. PM Experts, cabinet spécialisé dans l'accompagnement RH des forces de sécurité, appelle à un amendement urgent pour combler ce manque.

UN DURCISSEMENT SANS PRÉCÉDENT DU CONTEXTE SÉCURITAIRE

Les chiffres du rapport sénatorial sont sans appel : 28 161 policiers municipaux en 2023 (+45% depuis 2012) dont 21 762 armés, soit 77% des effectifs. Parmi eux, environ 14 000 agents sont autorisés au port d'armes de poing de catégorie B (revolvers, pistolets, pistolets à impulsion électrique). En 2023, on recense 3 228 usages d'armes (+116% en un an) et 1 208 agents blessés en mission, soit 4% des effectifs.

Dans un contexte marqué par la montée du narcotrafic et des violences urbaines, les policiers municipaux sont devenus, de facto, la troisième force de sécurité intérieure du pays. Pourtant, l'évaluation psychologique des agents autorisés au port d'armes de poing létale repose aujourd'hui sur un simple certificat médical délivré par un médecin généraliste (art. R.511-18 du Code de la Sécurité Intérieure), un dispositif manifestement inadapté aux réalités opérationnelles actuelles et à la gravité du risque létal.

CE QUE LE PROJET DE LOI A OUBLIÉ

Le projet de loi actuellement en discussion au Sénat propose de renforcer les prérogatives des policiers municipaux et d'améliorer la formation, mais ne contient aucune disposition relative à l'aptitude psychologique des agents armés, alors même que le rapport sénatorial soulignait l'exposition croissante des policiers municipaux à des risques accrus.

« On ne peut plus penser l'extension des prérogatives sans intégrer l'aptitude psychologique, le suivi dans la durée et une véritable politique de prévention des risques psychosociaux. Cette lacune du projet de loi doit être comblée par le Législateur », alerte PM Experts.

TROIS PILIERS POUR SÉCURISER AGENTS ET COLLECTIVITÉS

Le cabinet préconise l'introduction dans le projet de loi d'un dispositif structuré en trois temps :

- **Évaluation psychologique préalable** par un psychologue expert formé aux professions de sécurité armée, agréé par le ministère de l'Intérieur, mesurant la stabilité émotionnelle, le discernement et la gestion du stress en situation tendue
- **Suivi régulier (bisannuel)** des agents armés pour détecter l'usure professionnelle dans le cadre d'une politique de prévention des risques psychosociaux
- **Évaluation post-traumatique systématique** après chaque événement critique (usage de l'arme, agression grave, situation potentiellement traumatisante...)

« Cette proposition n'est ni une défiance envers les policiers municipaux, ni une contrainte de plus : c'est un outil de sécurisation juridique pour les maires et un impératif de santé au travail pour les agents », précise le cabinet.

UN POSITIONNEMENT AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Fort de plus de 20 ans d'expérience cumulée de ses associés en tant que décideurs territoriaux et élus, PM Experts se tient à la disposition des parlementaires pour éclairer cette problématique dans le cadre de l'examen du projet de loi, dont le vote solennel au Sénat est prévu le 10 février avant de partir à l'Assemblée nationale.

Contact presse

PM Experts
 18, rue de Marignan – 75008 Paris
 Email : contact@recrutement-pm.com
 Contact presse : Jérôme RAGENARD 06 59 24 46 69
www.recrutement-pm.com